

DONATION ENTRE EPOUX

Liste des pièces à fournir

- Compléter la fiche d'état civil disponible sur le site
- Un extrait de l'acte de naissance datant de moins de 2 mois pour chacun des époux
- Un extrait de l'acte de mariage datant de moins de 2 mois
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des époux

SPECHT NOTAIRES

28 Avenue Maréchal Leclerc 38 300 BOURGOIN-JALLIEU

04 37 03 92 54

laurent.specht@38182.notaires.fr